

CRD de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Foire Aux Questions du site internet pour les Portes Ouvertes

Juin 2022

1/ Questions administratives :

Quand auront lieu les réinscriptions cette année ?

Elles auront lieu du **24 mai au 4 juin 2022**.

Comment se déroulent les réinscriptions cette année ?

Elles s'effectueront via le logiciel IMUSE, grâce à l'extranet. Le lien et la démarche à suivre seront adressés aux familles par le service Scolarité du Conservatoire.

Quand et comment auront lieu les inscriptions cette année ?

Elles auront lieu en ligne. A partir du **17 juin jusqu'au 6 septembre 2022**, sur le site internet du CRD, vous pourrez accéder à un dossier à compléter directement en ligne et à valider à la fin de la saisie afin qu'il soit transmis au service administratif du Conservatoire.

Cependant, les **dossiers ne seront traités par ordre d'arrivée qu'après le 23 août**, les élèves ré-inscrits étant prioritaires.

Quels sont les justificatifs à fournir ?

Ils sont mentionnés sur le dossier en ligne et sont à nous faire parvenir dès l'inscription/ré-inscription ou impérativement à la rentrée scolaire, soit directement sur IMUSE, si vous remplissez votre dossier via le logiciel du CRD, soit à l'adresse

- 1 photo d'identité récente de l'élève/futur élève
- Nom et N° de contrat de votre assurance Responsabilité civile : **à renseigner aussi sur le dossier d'inscription**
- Pour obtenir le tarif préférentiel CAPSO : 1 justificatif de domicile si vous habitez la CAPSO (hors factures de téléphone) ou si vous possédez un commerce ou une résidence (justificatif à votre nom avec une adresse sur le territoire de la CAPSO)
- Pour le calcul des frais de scolarité : 1 copie de l'avis d'imposition ou non-imposition de l'année 2021
- 1 attestation sur l'honneur d'absence de problèmes de santé ou 1 certificat médical au nom de l'élève

J'ai dépassé le délai pour les réinscriptions. Comment puis-je faire ?

Une seconde vague de réinscriptions aura lieu du 23 août au 6 septembre. Cependant, les dossiers ne seront traités qu'après les nouvelles inscriptions, les retardataires n'étant plus prioritaires.

Je ne suis pas inscrit au Conservatoire depuis au moins un an ou j'ai démissionné au cours de cette année, puis-je bénéficier à nouveau de cours ?

Oui : pour cela, vous devez déposer un dossier d'inscription.

Ai-je le droit à un ou plusieurs cours d'essai ?

Oui, mais pour cela vous devez remplir un dossier d'inscription. Si le ou les cours dispensés ne répondent pas à vos attentes, vous devez adresser une lettre de démission au Conservatoire (voir point suivant). Dans tous les cas, une facture de **20 € pour frais de dossier** sera à acquitter.

Puis-je me rétracter / me désinscrire ?

Oui : **obligatoirement par écrit** (ex : par mail à conservatoire@ca-pso.fr) à l'intention du Directeur du CRD **ET** avant les vacances de la Toussaint. Sans cette démarche, l'année scolaire vous sera entièrement facturée.

En dehors du règlement de la scolarité, quelles sont les dépenses autres à prévoir pour l'année au Conservatoire ?

Vous aurez des dépenses à prévoir concernant les partitions, les accessoires pour certains instruments loués et le matériel pour les cours d'Arts Plastiques (pour ce dernier point, concerne essentiellement les élèves adultes).

Cependant, l'accès au Centre de Documentation, qui propose en prêt des ouvrages (livres, partitions, DVD, CD...) achetés par le Conservatoire, à destination des élèves inscrits dans le cadre de l'année en cours, est entièrement gratuit.

2/ Questions de scolarité :

2.1 Les parcours d'enseignement :

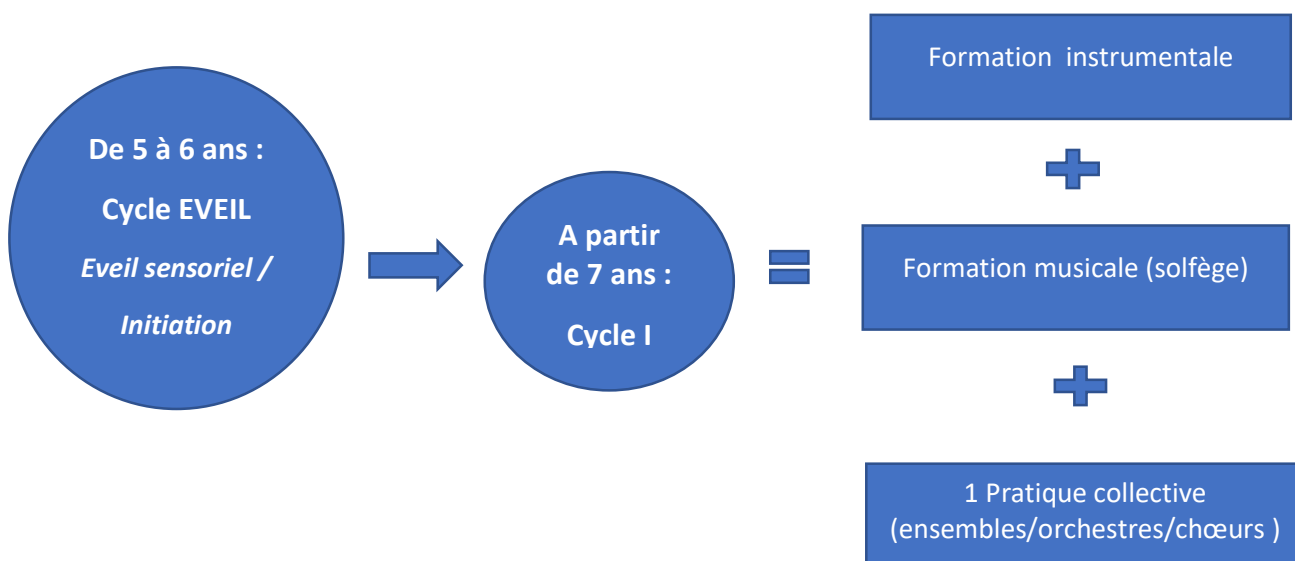
Quelles sont les disciplines enseignées au Conservatoire de l'Agglomération ?

Le CRD comprend 4 spécialités d'enseignement : Musique/Danse/Théâtre et Arts Visuels, ainsi que de nombreuses disciplines. Pour vous aider à affiner votre choix, vous pouvez consulter la brochure de présentation accessible sur le site internet du Conservatoire.

Mon enfant souhaite s'inscrire en MUSIQUE. Quel sera son parcours ?

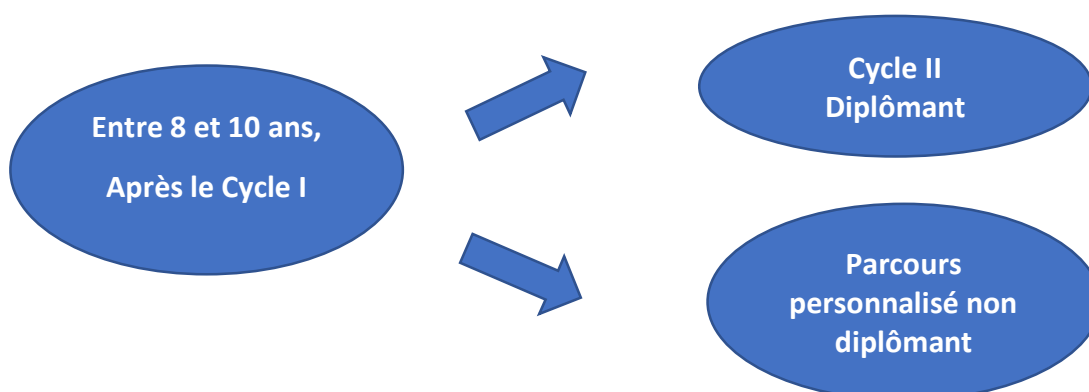
De 5 à 6 ans, votre enfant entre dans un Cycle d'éveil à la musique, au chant ou à la danse : cours d'Eveil sensoriel puis cours d'Initiation

A partir de 7 ans, votre enfant entre en Cycle I et débute l'apprentissage d'un instrument ou du chant + une formation musicale ; une formation vocale + une Pratique collective instrumentale et/ou vocale.



Entre 8 et 10 ans, votre enfant peut entrer soit :

- En **Cycle II** (parcours diplômant) avec la poursuite de la formation instrumentale ou vocale ; la formation musicale et une pratique collective
- En **Parcours personnalisé** (non diplômant), à définir avec l'équipe pédagogique du CRD.



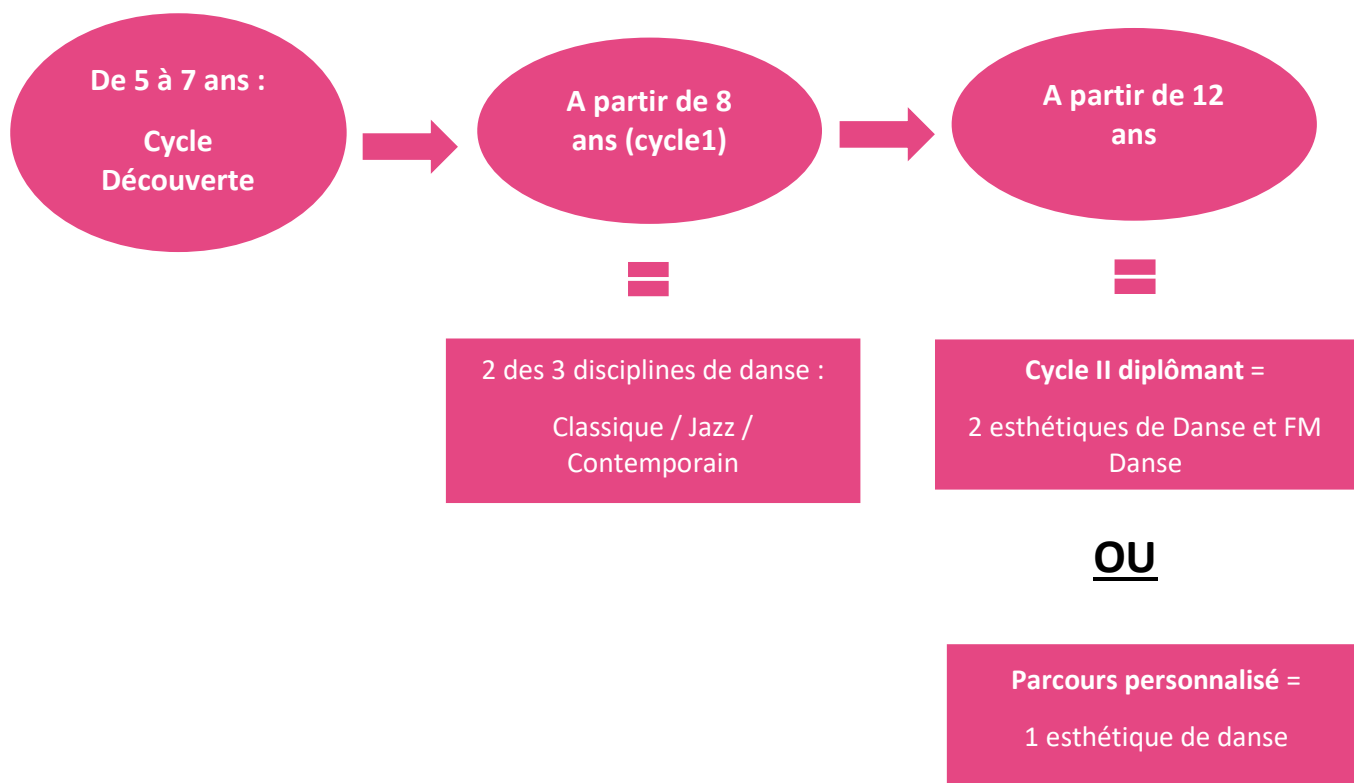
Mon enfant souhaite s'inscrire en DANSE. Quel sera son parcours ?

De 5 ans à 7 ans, votre enfant entre dans un Cycle découverte (Eveil sensoriel danse et musique ; Pré-Initiation ; Initiation) où il s'initie aux trois esthétiques de danse proposées au Conservatoire : CLASSIQUE, JAZZ et CONTEMPORAIN.

A partir de 8 ans, votre enfant débute la pratique de 2 de ces 3 esthétiques de danse (au choix).

Puis à 12 ans, il intégrera :

- Soit un Cycle II complet (diplômant) avec la pratique de 2 des 3 esthétiques de danse et la 3^{ème} accessible en option et débutera également une Formation Musicale DANSE
- Soit un parcours personnalisé non diplômant (une seule esthétisme de danse)



Mon enfant souhaite s'inscrire en THEATRE. Quel sera son parcours ?

Le Cycle Découverte comprend 3 niveaux répartis par tranches d'âge :

De 8 à 10 ans : le cours d'éveil d'une durée de 1h30 / semaine

A 11 et 12 ans : le cours d'initiation d'une durée de 1h30 / semaine

A 13 et 14 ans : le cours Passerelle d'une durée de 2 h / semaine

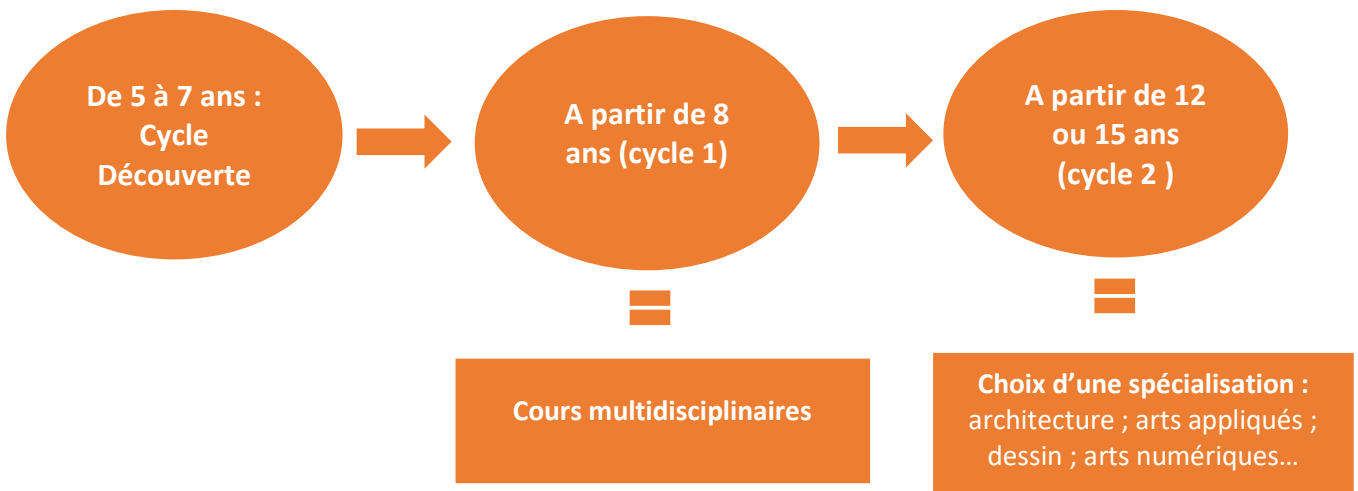


Mon enfant souhaite s'inscrire en ARTS VISUELS. Quel sera son parcours ?

De 5 à 7 ans, votre enfant entre dans un cycle de découverte des Arts Visuels.

De 8 à 11 ans, votre enfant approfondit cette découverte grâce à un cours multidisciplinaire pour apporter les premières bases techniques.

A partir de 12 ans, votre enfant peut se spécialiser dans une discipline précise : architecture ; arts appliqués ; dessin ; illustration ; arts numériques...



Je suis adolescent(e) ou adulte. Je souhaite débiter un cours de musique, de danse, de chant, de théâtre ou d'arts visuels. Est-ce possible ?

Oui : des cours débutants réservés aux adolescents et/ou adultes sont proposés dans toutes ces spécialités. Vous pouvez consulter le dépliant du Conservatoire.

Vous pouvez également remplir le formulaire de contact afin d'être mis en relation avec la personne la plus susceptible de vous répondre.

Y a-t-il des actions proposées pour les très jeunes enfants ?

Oui : les Ateliers Duo Danse ou Arts plastiques. Pour les enfants de 3 et 4 ans et 1 parent.

Cet atelier créatif vous propose un moment privilégié de partage avec votre enfant, dans un espace adapté, avec tout le matériel. Un professeur diplômé vous guidera tout au long de l'activité dans le plaisir de la découverte.

Ateliers de 1h30 par session de 4 séances.

Pour en savoir plus, merci de se rapprocher du CRD à partir du mois d'octobre.

2.2 Instruments et équipements :

Louez-vous des instruments ? Si oui, quel en est le montant ?

A l'exception du piano et de quelques instruments de percussion volumineux, pour lesquels les élèves peuvent réserver un créneau horaire afin de venir répéter sur site, le CRD procède à la location d'instrument pour un montant de **60 euros** par an / par instrument. L'emprunteur doit faire assurer l'instrument (il existe des assurances spéciales) et veiller à son bon état de marche (remplacement des anches, des cordes, révision...)

Quelle est la tenue vestimentaire pour les cours de danse ?

Vous pouvez vous référer à la charte du département DANSE accessible sur le site internet du Conservatoire.

3/ Les actions éducatives et culturelles en lien avec le CRD :

Les actions de diffusion font partie intégrante de la formation et représentent l'aboutissement d'un travail en cours. Leur programmation, riche et variée, prend la forme de spectacles, concerts, auditions, restitutions, expositions, conférences, masterclass... Ces actions complètent la formation dispensée au CRD et donne la possibilité d'ouvrir les horizons de chaque élève. Ainsi, chacun se construit une culture artistique riche et éclectique et positionne sa pratique dans le contexte de la création contemporaine... Quel que soit le nombre d'années passées au Conservatoire, l'élève aura vécu des expériences culturelles et artistiques qui le marqueront à jamais.

Le programme est disponible sur la première page du site internet du Conservatoire.

4/ Autres questions fréquemment posées :

Où peut-on trouver le règlement intérieur du CRD ?

Sur le site internet du Conservatoire, dans l'onglet « Scolarité » puis le dossier « Inscriptions ».

Où peut-on trouver les tarifs du Conservatoire ?

Sur le dépliant présentant le CRD.

Sur le site internet, dans l'onglet « Scolarité » puis le dossier « Inscriptions ».

Je n'ai pas Internet. Comment puis-je faire pour me réinscrire ou m'inscrire ?

Si vous n'avez pas la possibilité de vous connecter à Internet, merci de contacter le CRD pour retirer un dossier version papier, qui sera à rendre avec l'ensemble des justificatifs.

Je suis élève. Ai-je la possibilité de venir travailler /m'exercer au CRD en dehors de mes cours ?

Selon la disponibilité des locaux et les horaires d'ouverture du Conservatoire, les élèves peuvent disposer de certaines salles pour leur travail instrumental, théâtral ou chorégraphique.

Une demande doit être faite au préalable auprès de l'accueil.

Voir également le point 2.2.

Qu'est-ce qu'IMUSE ?

Il s'agit du logiciel professionnel utilisé pour gérer tous les aspects administratifs, comptables, logistiques et techniques du Conservatoire (comme ProNote ou encore Viescolaire.net pour les établissements scolaires). C'est par ce biais que les familles reçoivent les mails du Conservatoire ; qu'elles peuvent consulter les relevés d'absences des élèves, les appréciations, se ré-inscrire...

Disposez-vous d'un Centre de documentation ?

Oui : il est entièrement gratuit pour les élèves du Conservatoire.

Pour plus de renseignements, consultez l'onglet « Documentation » sur le site du Conservatoire.

Je souhaite poursuivre des études supérieures en art. Puis-je m'y préparer au Conservatoire ?

Dans ce cas, merci de remplir le formulaire contact présent dans l'onglet « Portes Ouvertes » sur le site du Conservatoire afin d'être mis en relation avec la personne la plus susceptible de vous répondre.